

Conseil Municipal

Du 21 Décembre 2011

La séance est ouverte à 20 h.30. **Présents** : Mme GHELMA Gisèle, CATTEAU Annette. MM. CHALOYARD Guy, DE PASQUALIN Bruno, VICHOT Bernard, THOULY Jean Jacques, CARPENTIER Pierre, DE PASQUALIN Laurent, CHALOYARD Yves, CLAVELIN Charles, et du secrétaire de mairie GENTILE Patrice.



Mme le Maire ouvre la séance.

M. Vichot prend la parole et demande à ce que M. Jean-Jacques Thouly rédige le compte rendu du conseil municipal pour qu'il soit le plus complet possible et qu'il soit rédigé de façon indépendante. Après débat, Le conseil décide de laisser la rédaction du compte rendu au secrétaire tout en demandant à M. Thouly d'effectuer une relecture finale.

Démission de M. Bertrand Delannay

Madame le Maire lit la lettre de M. Bertrand Delannay, qui présente sa démission du conseil municipal. Ce courrier précise que sa décision est motivée par le fait qu'il a déménagé et que ses préoccupations actuelles ne rejoignent plus celles des habitants de la commune. Il souligne qu'il a apprécié les 18 années passées à Nevy ainsi que ses mandats en tant que conseiller municipal et regrette toutefois, l'ambiance de contestation qui s'est développée ces derniers temps au sein du conseil.

Le Maire et le conseil municipal le remercient pour son dévouement au sein de la commune et dit comprendre sa décision.

Proposition de convention avec le SIDEC pour l'éclairage public

Le SIDEC propose la signature d'une convention d'une durée de 6 ans concernant un service payant de diagnostic, maintenance, entretien, suivi et bilan de l'éclairage public. La commune, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer à ce système et préfère gérer elle-même son éclairage public.

Bilan des illuminations

M. Jean Jacques Thouly fait le bilan de la pose des illuminations. Le coût pour la commune s'élève à 1275 € de guirlandes + 550€ de pose et dépose.

De nouvelles décorations de Noël plus modernes (basses consommations) et plus adaptées à la qualité des bâtiments ont été posées notamment sur le pont de Billin et l'Oratoire qui sont admirablement illuminés. Dans le même temps le sapin de la mairie et les traversées de route ont été également renouvelés. Le Maire remercie toutes les bonnes volontés qui ont permis de faire briller de mille feux Nevy sur Seille.

Vote du budget modificatif

Comme chaque fin d'année, il convient de procéder à un réajustement budgétaire. Le Maire, M. Jean-Jacques Thouly et le secrétaire ont rencontré M. Jean-Luc Lavier, Trésorier, afin d'établir un tableau des dépenses et des recettes nécessitant un réajustement. Les prévisions du budget primitif ont été réalistes. Donc, il n'y a pas de mauvaise surprise. Le conseil entérine le budget modificatif.

Prévision de travaux chemin de Juisse

La berge du ruisseau de Juisse qui longe la route est à consolider. Un devis a été établi par la C.C.C.H.S. qui préconise de déporter la route vers l'est, ce qui oblige la commune à acquérir une bande de terrain de 1,50 m de terrain sur 100 m. Ce qui impliquerait des dépenses de bornage, achat de terrains, frais administratifs. Le conseil municipal n'accepte pas cette proposition. Le Maire propose d'étudier une autre solution qui consisterait en accord avec la police des eaux à consolider cette berge par un enrochement. La commune dispose de la fourniture. Plusieurs devis seront demandés avant une prise de décision.

Charte pour l'environnement et veilleur de l'environnement

Depuis de nombreuses années la Communauté de Communes œuvre pour l'environnement et le développement durable de son territoire à travers notamment, la mise en œuvre d'une Charte pour l'Environnement et le Développement Durable. Dans le cadre du renouvellement de la charte, le conseil communautaire a validé l'idée que chaque commune puisse élire un veilleur de l'environnement. Le conseil ne juge pas utile de nommer un veilleur.

M. Pierre Carpentier dit que, par exemple, Mme Michèle Vuillermet tient déjà parfaitement ce rôle en prévenant la communauté quand par exemple elle constate l'apparition d'une plante envahissante.

Colis de Noël

Les conseillers municipaux se sont fait un plaisir de livrer aux anciens leur colis de Noël garnis de gourmandises à savourer au coin du feu.

Repas des anciens du 4 décembre 2011

Le repas des anciens s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur. Tous les participants ont apprécié la qualité du repas. La journée s'est terminée par des jeux de carte et de société.

Chemin O.N.F.

Un chemin forestier doit être ouvert afin de débarrasser la parcelle qui a été vendue à Monsieur VUITTON. L'autorisation a été donnée par Natura 2000 et les frais de ces travaux seront à la charge de l'acheteur. Le Conseil entérine.

Travaux rue Château Guinand

Les travaux de voirie rue Château Guinand sont terminés et se sont bien déroulés. La facture de l'entreprise Bonnefoy s'élève à 24 131 € H.T., le revêtement étant pris en charge par la C.C.C.H.S. Le coût des travaux est conforme aux prévisions budgétaires.

Redevance assainissement

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans nous informe qu'afin de pouvoir faire face aux dépenses de gestion de la station d'épuration le montant de la redevance va augmenter au 1^{er} janvier 2012 (Abonnement 26€ TTC, Prix au m³ d'eau consommés 0,84€ TTC).

Modification de la tournée SICTOM à partir du 1^{er} janvier 2012

La commune de Nevy sur Seille sera collectée de la façon suivante :

Les bacs gris : tous les mercredis à partir de 12 h 00 (changement d'horaires)

Les bacs bleus : tous les mercredis des semaines impaires à partir de 12 h 00 (soit la dernière collecte de 2011 le mercredi 28 décembre 2011 et la première collecte de 2012 le mercredi 4 janvier 2012).

Fermeture de la mairie mi-janvier

La mairie sera fermée du 16 au 21 janvier 2012.

En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux trois adjoints au maire.

Divers

M. Bernard Vichot fait le compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux de la Haute Seille :
En bref, le prix de l'eau est de 0.71 TTC le m³. La qualité de l'eau est conforme. Les travaux à la station de Nevy ont été réalisés. Le coût est de 90.000 €. L'étanchéité de la station est refaite.

M. Bernard Vichot demande que soit noté dans le compte rendu l'état d'avancement de la vente de terrain prévue entre la commune et M. Pascal Tissot. Le Maire répond que Monsieur TISSOT a demandé un acte administratif établi par la mairie, et non par le notaire, ce qui demande plus de temps à établir. La vente est donc bien cours de réalisation.

Suite à un accident qui a eu lieu cette année, M. Bernard Vichot dit qu'il existe un problème de circulation au croisement des habitations De Pasqualin, Guillon et Fenaux. Il faudra à l'avenir réfléchir au moyen à mettre en œuvre pour éviter le plus possible la dangerosité de ce croisement.

Le frigo de la salle communale ne fonctionne plus. Le conseil décide de le remplacer.

Un courrier a été reçu de la famille ODOBEL/JEUNET concernant un problème de tension électrique. La commune attend les conclusions d'EDF avant d'envisager d'éventuels travaux.

Le club de Foot de Domblans demande une subvention pour l'achat d'un véhicule. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Suite à un désaccord avec Mme le Maire concernant les attributions d'affouage, M. Guy Chaloyard demande à ne plus être responsable de la forêt.

M. Pierre Carpentier suggère qu'on pourrait en 2012 faire un après-midi « arbre de Noël » pour les enfants.

M. Moquin, locataire de la commune, demande à ce que ses volets soient repeints, et le lino de sa salle à manger changé. Les travaux de peinture des volets seront inscrits au budget entretien de bâtiments et le Conseil décide que le lino doit être pris en charge par le locataire.

Mme Galopin signale qu'une infiltration d'eau se fait dans sa cave, et pense que cela pourrait provenir des travaux de la route. Normalement aucune conduite d'eau n'a été touchée au cours des travaux. Nous demanderons au syndicat des Eaux de faire des recherches.

M. Guy Chaloyard indique qu'au niveau de son habitation de l'eau stagne sur la route. Ce problème est à étudier dans l'attente de la réfection de la rue du Moulin.

M. Bernard Vichot demande que l'on protège le site de la source du Pouriau

La séance est levée à 23 heures 30

***Mme le Maire et le Conseil municipal vous souhaitent
une bonne année 2012***